



PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°22)

Janvier 2017



**A découvrir, le projet détaillé de la nouvelle mairie :
Façades, plans détaillés, matériaux ...**



Dans ce numéro :

<i>L'école</i>	3
<i>Nature et environnement</i>	10
<i>Les finances</i>	13
<i>L'urbanisme</i>	16
<i>Construction de la nouvelle mairie</i>	19
<i>Les manifestations</i>	29
<i>Bièvre Isère Communauté</i>	34
<i>Informations diverses</i>	37
<i>Etat civil</i>	40

En ce début d'année 2017, c'est avec un certain plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro de PLAN INFO, principalement tourné vers l'avenir avec la construction de la nouvelle mairie. Projet important, mais ô combien nécessaire ! Un très gros travail a été conduit afin de finaliser ce projet ambitieux et adapté à notre village. Je voudrais saluer ici la coopération qu'il y a entre le cabinet d'architecte choisi, Mr PEPILLO, les différents bureaux d'études, la municipalité, et Patrick CUGNIET le 1er adjoint qui fut le principal artisan, le meneur de ce dossier que ce soit sur le plan technique, administratif ou financier.

Les travaux devraient commencer en début d'année 2017, par le déplacement de la ligne électrique haute tension qui surplombe le futur bâtiment. Lorsque nous avons enfoui les lignes électriques lors des précédents mandats, nous avons mis en place un fourreau pour permettre le déplacement de cette ligne, en vue des futures constructions sur ce secteur. Grâce à cette anticipation, l'intégralité de ces travaux sont pris en charge par ENEDIS.

2017 devrait aussi voir une nouvelle tranche de travaux d'enfouissement de lignes électriques accompagnée du renforcement du réseau d'eau sur la route de la Grande Côte. Sur ce dossier, c'est le SEDI et Bièvre Isère Communauté qui ont la compétence pour engager ces actions. Une réflexion sera aussi conduite pour la sécurisation de cette route, qui nous amènera à différents investissements pour les années à venir.

Tourné vers demain, j'ai commencé par vous parler de 2017 avant de faire une rétrospective de l'année passée. Malheureusement, 2016 a été encore en-deuillée par de sordides attentats. Tout a été dit à ce sujet, oui nous devons rester sereins, forts et unis mais attention, restons vigilants et prudents lors de nos différents rassemblements sans pour autant tomber dans la peur de l'étranger.

Je me dois aussi de vous rappeler que les deux poubelles sur le parking de la salle Gabriel Martin sont destinées à cette salle et non pas à la population. Le camion poubelle passe à votre porte

une fois par semaine et vous devez donc après tri, stocker chez vous les ordures ménagères en attendant le jour de collecte. Nous assistons trop souvent à un débordement inacceptable de ces poubelles lorsque la salle est louée ! Je compte sur vous pour cette discipline.

Plusieurs aménagements ont été réalisés en cours d'année et principalement la table d'orientation. Merci à Michel CONVERT-POUGET de nous avoir proposé l'installation sur son terrain, ce qui permet de libérer le virage et d'éviter ainsi les risques d'accidents. Cet aménagement a été possible grâce au Syndicat Mixte de Bièvre Valloire avec des aides régionales et départementales. Malheureusement, la table de pique-nique n'a pas résisté plus longtemps qu'en 2009 à la bêtise humaine, puisqu'elle a été arrachée. C'est à croire qu'une table de pique-nique pose réellement un problème à certaines personnes. De toute évidence, l'intelligence n'est pas la chose la mieux partagée dans ce monde !

Avec la table d'orientation, une signalétique du territoire permet aux promeneurs de découvrir la richesse de notre terroir.

Je profite de ce journal pour remercier

- ♦ l'ensemble du personnel communal pour son travail, son assiduité, et tout simplement le sens du service public qui les anime tous,
- ♦ Le conseil municipal pour son engagement,
- ♦ Et bien sûr, les associations du village pour toutes les animations qui permettent aux habitants de se retrouver et de passer ensemble des moments d'échanges et de richesse.

Je vous propose de nous retrouver le samedi 14 janvier à 17h30 afin de pouvoir échanger de vive voix nos vœux pour la nouvelle année.

En attendant et pour ceux qui ne pourraient pas être là, permettez-moi de vous présenter mes vœux de santé, de bonheur, de joie et de prospérité à toutes et à tous.

Jean-Paul BERNARD
Maire de PLAN

L'ECOLE

En quelques chiffres...

56 comme le nombre d'élèves qui sont scolarisés sur les 3 écoles que compte le RPI.

La répartition pour l'année 2016 / 2017 est la suivante :

- ♦ **18** à Saint Paul d'Izeaux (2 TPS, 7 PS, 2 MS et 7 GS)
- ♦ **22** à la Forteresse (10 CP et 12 CE2)
- ♦ **16** à Plan (3 CE1, 7 CM1 et 6 CM2)

Cette année, une inversion a été réalisée entre les élèves de CE1 (généralement à la Forteresse) et ceux de CE2 de l'école de PLAN afin d'équilibrer les classes au sein des 3 écoles. Il est probable au vu des effectifs que cette situation ne durera qu'un an.

Et en quelques photos ...



Le jardin intérieur de l'école de Plan a pris un air de fête à l'approche de Noël

1+1+1 = 1

Si cette équation est erronée d'un point de vue mathématique, elle est juste au niveau des coopératives scolaires puisque les 3 écoles ont décidé de fusionner leurs coopératives scolaires afin de réduire les frais bancaires.

« 56 élèves sont scolarisés cette année sur l'ensemble du RPI »

Tous les enfants du RPI réunis lors de la fête de l'école ont réjoui les spectateurs d'un beau programme de chants, danses ...

Que de sourires sur cette photo :

- ♦ Les enfants de CM2 contents du dictionnaire qu'ils ont reçu pour leur départ en 6ème.
- ♦ La maitresse fière du travail accompli par ses élèves.
- ♦ Les maires heureux d'offrir les dictionnaires, de voir que le RPI fonctionne pleinement et est un réel gage de réussite pour les enfants qui y sont inscrits.



Rencontre des élèves de PLAN avec les auteurs - illustrateurs FREDÉL et Edouardo BERTI.

Les différentes réalisations littéraires et artistiques des enfants des 3 classes ont toutes été exposées au festival des jeunes auteurs à Saint Geoirs.

Les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

Pour cette année scolaire, aucune modification n'a été apportée au niveau des horaires et des modalités de fonctionnement (gratuité maintenue, inscription par période, règlement inchangé...). Les nombreuses activités qui avaient suscitées l'adhésion des enfants ont été reconduites, et parmi les nouvelles



Peintures « rupestres » faites par les élèves de la Forteresse lors de leur visite au musée archéologique de PALADRU

« Les élèves de l'ensemble du RPI bénéficient de nombreuses activités grâce notamment au soutien très important du SOU des écoles »



activités proposées par l'employée communale Madame Grace SANCHEZ, on peut noter l'apprentissage du tricot qui a donné lieu durant quelques séances à un rapprochement avec les rencontres inter-âges du mardi après-midi. Aussi, pour remercier les aînés qui les ont aidés, les enfants ont confectionné des biscuits et les ont offerts lors de la dernière séance. Beaux moments de partage intergénérationnels !



La classe transplantée

Sous l'impulsion de leur maîtresse Madame BERNAL, les élèves de CM1 et CM2 de l'école de PLAN ont eu la chance de participer à une classe de neige : du 1 au 5 février 2016, nos petits écoliers ont passé une semaine à Corrençon en Vercors en classe transplantée.

Chacun a ainsi pu se familiariser au milieu montagnard et profiter des activités proposées : ski de piste, promenades en forêt, construction de cabanes... et batailles de boules de neige ont ponctué les journées tandis que les fins d'après-midi étaient consacrées au travail (rédaction d'un journal, « alimentation » du blog à destination des parents...).



Les soirs, après les copieux repas de « Tati Jo », les enfants ont pu s'adonner aux jeux de sociétés, aux soirées contes et découvrir que la télévision n'était finalement pas indispensable pour passer de bons moments !



Un apprentissage pas toujours facile !

Tous les élèves (débutants et confirmés) ont bénéficié d'une semaine de cours de ski de piste dispensés par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français. Que de visages souriants et rayonnants quand chacun s'est vu remettre en fin de semaine son diplôme et l'insigne correspondant à la validation d'un niveau de pratique de ski alpin !



Des enfants qui atteignent les sommets avec leur moniteur de ski.

Merci au SOU des écoles qui a financé une grande partie des dépenses et un grand bravo à la maîtresse qui a porté ce merveilleux projet du début à la fin. Cette expérience laissera à tous les enfants de l'école de Plan !



Le RPI en question...

Vous demeurez à La Forteresse, Plan ou St Paul d'Izeaux et votre enfant est en âge d'être scolarisé. Il intégrera le **Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)** mis en place depuis septembre 2003.

Le R.P.I. regroupe les écoles de ces trois communes et bien que les affectations des cycles ou des niveaux soient susceptibles d'être modifiées en fonction des effectifs, la répartition est globalement la suivante :

- Cycle 1 (Petite, moyenne et grande section de maternelle) à St Paul d'Izeaux,
- Cycle 2 (CP-CE1 et CE2) à la Forteresse,
- Cycle 3 (CM1 et CM2) à Plan.

Réponses aux interrogations de jeunes parents



Notre enfant va être scolarisé l'année prochaine mais nous n'habitons pas dans le même village que l'école, ça va être galère pour le transport !

Réponse : Pas du tout, puisque les **transports scolaires** entre les 3 communes sont assurés matin et soir. Ils sont **gratuits** et pris en charge en totalité par le Conseil départemental. Il y a même un **accompagnateur pour encadrer les enfants de l'école maternelle** dans leurs déplacements entre les 3 communes.

Et pour le midi, comment ça se passe ?

Réponse : Soit on récupère son enfant pour le faire manger, soit il mange à la cantine de son école. De plus, **le prix des repas est inchangé depuis 2011 et subventionné par les communes.**



Quel est le prix des Nouvelles Activités Périscolaire (NAP) ?

Réponse : Les trois communes ont fait le choix de rendre les **NAP entièrement gratuites** pour les parents. Il est vrai que cela représente un coût non négligeable pour les communes mais tout est question de priorité.

Si c'est gratuit, c'est juste une garderie alors !

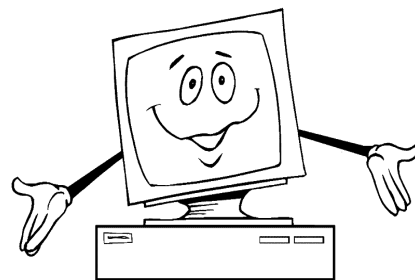
Réponse : Pas du tout, les NAP ont fait l'objet d'un **Projet Educatif Territorial qui a été validé par les services de l'état (DASEN)**. Cela prouve donc le sérieux et l'intérêt pédagogique de ce PEDT. On peut d'ailleurs le consulter sur <http://www.mairie-plan.fr/ecole/projet-educatif-territorial/>

Y a-t'il un système de garde le matin et le soir ?

Oui, **chaque commune offre ce service de 7H15 jusqu'au début des classes et de la fin des NAP jusqu'à 18H10**, les parents pouvant choisir la garderie la plus pratique pour eux parmi les trois écoles du RPI.

Ces petites communes ne sont-elles pas trop à la traîne au niveau équipement informatique ?

Réponse : C'est tout le contraire ! En dehors du **parc informatique** dont elles disposent, les écoles des primaires sont plutôt à la pointe de la technologie puisqu'elles sont équipées de **vidéoprojecteurs interactifs** qui favorisent **l'interactivité** entre les professeurs et les élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants. Cela procure **un vrai bénéfice sur l'attention et la concentration des élèves.**



Mais les classes à plusieurs niveaux, c'est quand même moins bien que les classes à un seul, non ?



Réponse : Et bien, rien n'est moins sûr ! C'est un modèle bien plus courant qu'on ne le pense puisqu'en France, il concerne près de la moitié des élèves de maternelle et de primaire et prédomine en milieu rural comme le nôtre. Il ne jouit pas d'une bonne image alors qu'il affiche pourtant de bons résultats. Tout prouve que les classes multiniveaux sont une « **chance formidable** », pour les élèves. Bien des enseignants ont pu constater que l'entraide et la coopération entre les élèves d'âges différents renforçaient par exemple beaucoup l'acquisition des savoirs.

Les élèves sont également plus autonomes et responsables, le rythme de chacun est mieux respecté. Mieux, une étude de l'Institut de Recherche sur l'EDUcation (IREDU) indique que "les élèves scolarisés en classe à cours multiples ont des résultats en 6^{ème} sensiblement meilleurs et s'intègrent mieux que les élèves de cours simples". « **Cela peut sans doute être rattaché à l'entraînement qu'ils ont eu dans les classes à plusieurs cours à être plus autonomes, à travailler davantage seuls et finalement à mieux s'organiser.** »

Que faut-il savoir encore ?

Réponse : On pourrait également parler des projets menés dans les différentes classes. Entre les **classes de neige**, les **classes vertes**, les **classes de ville**, les **différentes sorties organisées à la journée**... les projets ne manquent pas. De plus, de nombreux intervenants extérieurs (musiciens, illustrateurs, écrivains, animateurs sportifs...) interviennent tout au long de l'année.



Qui paie tout cela, les parents, les communes ?



Réponse : Les communes font déjà beaucoup d'efforts financiers pour leurs écoles respectives donc cette fois-ci, c'est le **SOU des écoles** qui intervient pour partie ou pour la totalité du financement.

Le SOU ?

Réponse : C'est l'association des parents d'élèves qui œuvre tout au long de l'année dans les différents villages du RPI pour récolter des fonds destinés à financer les projets des écoles. Si vous le souhaitez, vous pouvez y participer soit en tant que membre actif au moment de l'organisation des différentes manifestations, soit en intégrant le bureau (l'assemblée générale annuelle a lieu en septembre). Vous y serez les bienvenus ! En plus d'animer nos villages, cela vous permettra, dans la convivialité, de faire connaissance avec les autres parents, de rencontrer les habitants du secteur et donc de vous intégrer très rapidement dans le RPI et au sein de votre village.



Pour résumer, mettre son enfant dans le RPI, c'est :

Maintenir la vitalité et l'attractivité de nos communes

Faire bénéficier à son enfant d'un environnement calme et propice aux apprentissages

Bénéficier de la gratuité des NAP et de repas subventionnés par les mairies

Permettre à son enfant de s'épanouir au travers des différents projets proposés

Lui permettre de s'intégrer dans son village en faisant la connaissance des autres enfants du secteur

Etc.

Vous n'y trouverez que des avantages !

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Journée : Nettoyons la nature

C'est par une équation mathématique que l'on pourrait résumer l'opération « Nettoyons la nature » qui a eu lieu le samedi 26 septembre 2016.

Beaucoup de volontaires + moins de déchets = début de prise de Conscience écologique ?

« 25 volontaires se sont réunis cette année soit 10% du village ! »

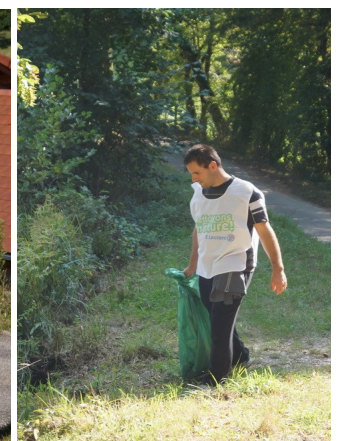


Les volontaires en train de s'équiper avant le départ



En effet, cette année près de 25 personnes se sont réunies (dont une dizaine d'enfants !) pour nettoyer le village et ses environs.

Comme pour les années précédentes, c'est surtout le tour des étangs qui a requis le plus d'attention. Cependant, bien que toujours trop importante, la baisse du nombre de déchets est plutôt encourageante !





Le magnifique soleil automnal a rendu cette journée très agréable et les enfants ont participé avec beaucoup de volonté et d'enthousiasme, ce qui rend optimiste pour les années futures.

Afin de favoriser encore davantage de civisme et en finir avec les déchets sauvages, la commune a décidé d'installer 7 poubelles dont la répartition sera la suivante :

- ◆ 1 au camp de César
- ◆ 1 à l'aire de pique-nique / table d'orientation
- ◆ 1 à l'arrêt de bus de la Fourchat
- ◆ 1 autour de l'église
- ◆ 3 aux étangs



« 7 nouvelles poubelles vont être installées dans le village et dans les environs afin de pérenniser la propreté de notre environnement »



Comme d'habitude, la journée s'est conclue par un goûter où petits et grands ont pu prolonger ce moment de convivialité.

SICTOM des Pays de la Bièvre

De Janvier à Décembre 2015, il a été collecté sur la commune

	Verre	Emballages	Papiers
En tonnes sur la commune	7.30	3.79	5.27
En Kg/hab/an sur la commune de PLAN	28.63	14.86	20.67
En Kg/hab/an sur la Communauté de Communes	28.51	13.49	19.91
En Kg/hab/an sur le SICTOM	30.07	15.85	20.81

Les consignes de tri ne changent pas sur la Bièvre

Depuis plusieurs jours certains habitants ont pu entendre dans les médias (*presse écrite, radio ou tv*) qu'il était possible de mettre tous les emballages plastiques depuis le 1er juin dans les bacs de tri.

Le SICTOM de la Bièvre tient à apporter quelques éléments de précision :

Le territoire concerné par cette campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri est uniquement celui de la région grenobloise : SICTOM Sud Grésivaudan (St-Marcellin/Vinay), la Métro (Grenoble), Communautés de Communes du Grésivaudan, Trièves, Matheysine/Valbonnais.

Sur le territoire de la Bièvre (*Communautés de Communes Bièvre Isère, ex-Région St-Jeannaise, Territoire de Beaupaire, Bièvre Est, Massif du Vercors*), les habitants doivent continuer pour l'instant à mettre dans les bacs de tri jaune, outre les bouteilles plastiques/emballages métalliques/cartonnettes/briques ; les pots et barquettes plastiques. Les sacs, sachets ou films plastiques sont donc à mettre dans les poubelles d'ordures ménagères.



Le SICTOM de la Bièvre change de centre de tri



Depuis le 1/10/2015, les emballages collectés (conteneur jaune) ne sont plus triés au centre de tri manuel de Penol mais acheminés vers le centre de tri mécanique de Rillieux la Pape, **ce qui n'a pas d'incidence sur le geste de tri des habitants et sur la collecte des points d'apport volontaire emballages, papiers et verre.**

En effet, une réflexion menée par le SICTOM en 2015 sur la pérennité de son installation de Penol a montré que :

- son centre de tri d'une capacité de 4 500 T/an est bien inférieur aux préconisations nationales qui tendent vers des unités de tri de 30 à 60 000 T/an,
- le coût de tri est élevé par rapport à des centres de tri mécanisés,
- trier les pots et barquettes plastiques manuellement en centre de tri n'est pas durable car cela entraîne un nombre de gestes trop important et la volatilité des objets engendre des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), dont souffraient plusieurs agents de tri de Penol.

Présentation du budget primitif 2016**Fonctionnement**

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	292 539,00
Charges de personnel	62 200,00
Atténuation de produits	4 000,00
Autres charges de gestion courante	42 554,00
Charges exceptionnelles	788,00
Dotations provisions semi-budgétaires	3000,00
Charges financières	3 519,00
Total dépenses	408 600,00

Recettes	Montant
Excédent antérieur reporté	229 988,82
Produits des services	13 717,00
Impôts et taxes	45 500,00
Dotations et participations	99 394,18
Autres produits gestion courante	20 000,00
Total recettes	408 600,00



Investissements

Dépenses	Montant
Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
Emprunts et dettes assimilés	26 094,00
Immobilisations incorporelles	2 500,00
Immobilisations corporelles	235 562,70
Opérations patrimoniales	4 500,00
Reports	66 373,30
Total dépenses	335 030,00

Recettes	Montant
Excédent d'investissement reporté	33 533,19
Dotations fonds divers et réserves	27 557,81
Subventions d'investissement	208 959,00
Opérations patrimoniales	4 500,00
Reports	60 480,00
Total recettes	335 030,00

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation *	10,80 %	10,96 %
Foncier bâti *	12,66 %	12,85 %
Foncier non bâti *	34,60 %	35,12 %

* : voir article sur le FPIC page suivante pour expliquer la légère augmentation.

Informations complémentaires

Par rapport au budget primitif 2015 présenté dans le PLAN Info de l'année dernière, il ressort du compte administratif 2015 (voté à l'unanimité par le conseil municipal), les chiffres suivants :

Fonctionnement :

Recettes 2015 : 207 029,40 €

Dépenses 2015 : 180 820,59 €

Solde 2015 : 26 208,81 €

Investissement :

Recettes 2015 : 448 897,57 €

Dépenses 2015 : 298 697,80 €

Résultats antérieurs reportés 2014 : - 116 666,58 €

Résultat 2015 : 33 533,19 €

L'ensemble de ces résultats a été validé lors de la séance du 25 mars 2015 consultable sur

<https://www.mairie-plan.fr/mairie/deliberations/>

« Malgré un contexte budgétaire tendu, la commune réussit à dégager des marges financières »

Le FPIC

Qu'est-ce que le FPIC et pourquoi est-ce que mes impôts communaux ont légèrement augmenté ?

Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cependant, pour prétendre à cette réversion, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs indicateurs (effort fiscal des contribuables, revenu moyen par foyer fiscal, cotisations moyennes en matière de Taxe d'habitation, de Taxe foncière...).

En effet, on ne peut pas prétendre être une intercommunalité « nécessiteuse », si la taxation est plus faible que la moyenne nationale.



Un effort d'harmonisation est donc demandé aux communes de Bièvre Isère Communauté pour continuer à bénéficier de cette réversion qui a rapporté près de **1 400 000 euros en**

2016 à l'intercommunalité. Cet apport permet entre autre de financer la banque alimentaire et l'instruction des permis de construire. Cela permet aussi d'éviter une hausse trop importante des impôts intercommunaux ou une baisse de la qualité des services gérés par Bièvre Isère Communauté (petite enfance, réseau de médiathèques, piscine intercommunale, golf ...). En pratique, pour conserver cette « manne financière » en 2017, Bièvre Isère Communauté a demandé à chaque commune d'augmenter ses impôts d'environ :

- + 1% sur les taux d'imposition communaux
- + 1% sur les taux d'imposition « ménages » intercommunaux
- + 2% sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) permettant de financer dans le même temps les investissements du service.



L'URBANISME



1 an déjà ...

Que les travaux autour de l'église ont été réalisés. Les végétaux sont désormais bien implantés et quelques uns ont été remplacés ou le seront prochainement.

Le trottoir qui avait été creusé par les eaux de ruissellement a été restauré à l'automne.

Ce ruissellement sera prochainement canalisé en amont pour éviter à l'avenir ce genre de désagrément.

Que la restauration du chemin du Fontanil est terminée suite au glissement de terrain de l'année 2014. Il semblerait donc que les travaux entrepris aient permis la stabilisation de ce secteur.

A ce propos, nous tenons à remercier M. Michel CONVERT-POUGET qui a cédé gratuitement une partie de son terrain en aval des dégâts, afin de permettre la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

Cela a permis à la commune :

- ♦ d'une part, de réduire le coût du chantier puisque près de 150 camions de terre auraient dû être évacués autrement
- ♦ d'autre part, de stabiliser la route en s'appuyant sur ce monticule de terre qui a pu rester sur place.

Installation d'une barrière de sécurisation à l'école

A fin de finaliser la mise en conformité de l'école classée comme un ERP (Etablissement Recevant du Public), l'escalier tournant permettant d'accéder à l'école s'est vu doté d'une barrière. Le matériau retenu a été le bois afin de se fondre dans le paysage et profiter d'un prix plus avantageux que les autres matériaux.



Table d'orientation et aire de pique-nique

Une nouvelle table d'orientation a été installée au lieu-dit « Les Bruyères » pour permettre à chacun de bénéficier d'une lecture explicite du paysage de ce secteur. Cet investissement d'un montant de 12 272,40 € HT a été subventionné à hauteur de 50 %.

« 12 272 € HT subventionné à 50 % pour l'installation d'une table d'orientation »

De même, la table de pique-nique (remise en état par l'agent communal suite à la dégradation qui avait eu lieu en 2009) et un banc ont été (ré)installés pour permettre à tous de bénéficier d'un coin de pique-nique et/ou repos.

Espérons qu'une longévité plus grande sera réservée à ce nouvel équipement qui contribue à rendre notre village si accueillant.



Signalétique du territoire



Entièrement financé par le syndicat mixte des pays de Bièvre Valloire, 2 panneaux de signalisation ont été implantés pour souligner les lieux remarquables inhérents à la commune :

- ◆ Un panneau au camp de César
- ◆ Un panneau sur le porche d'entrée de la gentilhommière.



Entretien de la voirie

Afin de maintenir la voirie en bon état, des travaux de maintenance ont été effectués à l'automne et seront poursuivis courant 2017 lorsque le climat le permettra.

Ainsi, de l'enrobé à froid a été éparpillé par l'agent communal pour boucher les trous des différentes voiries communales. Des « point-à-temps » seront ensuite réalisés courant 2017 par l'entreprise GMTP pour finaliser ces travaux d'entretien.



Travaux d'enfouissement des lignes



PAGE 18

Une réflexion a été menée pour continuer l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au cœur du village. Les devis ont été réalisés et transmis à la commune par le SEDI et ce, pour les différentes parties du village concernées. L'ensemble du chiffrage a été détaillé lors de la séance du conseil municipal du 1 juillet 2016. Le registre des délibérations qui consigne cela est accessible à l'adresse :

<https://www.mairie-plan.fr/mairie/deliberations/>

Cependant, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, seule la tranche concernant la route de la Grande Côte est envisagée dans un premier temps.



CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE/ SALLE ASSOCIATIVE (PARTIE 1)

I - LE CAHIER DES CHARGES

La décision ayant été prise de construire une nouvelle mairie / salle associative pour les raisons évoquées dans le PLAN INFO n°21 de janvier 2016, un cahier des charges a donc été mis en place par l'ensemble du conseil municipal sur lequel auraient à répondre les architectes lors de l'appel d'offre. Le cahier des charges instauré a donc été le suivant :

- Créer un bâtiment proportionné à l'échelle de la commune et qui réponde aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (raison principale de la construction d'une nouvelle mairie).
- Réussir l'intégration paysagère à l'entrée du village en tenant compte de la structure architecturale de l'école et de la salle des fêtes situées à proximité.
- Construire une salle du conseil suffisamment grande pour accueillir des mariages dans de bonnes conditions et plus fonctionnelle pour offrir un espace de réunion dédiée aux réunions du conseil municipal, aux rencontres associatives, aux rencontres inter-âges...
- Créer un espace de travail (inexistant jusqu'à présent) et de stockage pour les services techniques de la commune.
- Rendre le secrétariat plus fonctionnel en respectant la législation en terme d'accueil de personnes handicapées.
- Créer un bureau pour les élus afin de bénéficier d'un espace de confidentialité.
- Créer une salle des archives (obligatoire vis-à-vis de la loi) et une petite tisanerie qui servira à la fois au personnel communal, aux élus, aux associations, aux rencontres inter-âges...
- Créer un bâtiment moins énergivore pour réduire les dépenses de fonctionnement.
- Mutualiser les parkings avec la salle des fêtes attenante pour minimiser les coûts de VRD et l'impact environnemental.

De plus, dans un souci de respect environnemental, l'ensemble du conseil municipal s'est orienté vers la réalisation d'un bâtiment exemplaire d'un point de vue énergétique et environnemental. C'est pourquoi l'obtention du label EFFINERGIE + / BEPOS a été rajouté au cahier des charges. La validation de ce label sera réalisée par CERTIVEA (organisme certificateur pour la performance énergétique et environnementale) qui est seul agréé par l'état.

II - LA REPONSE DE L'ARCHITECTE

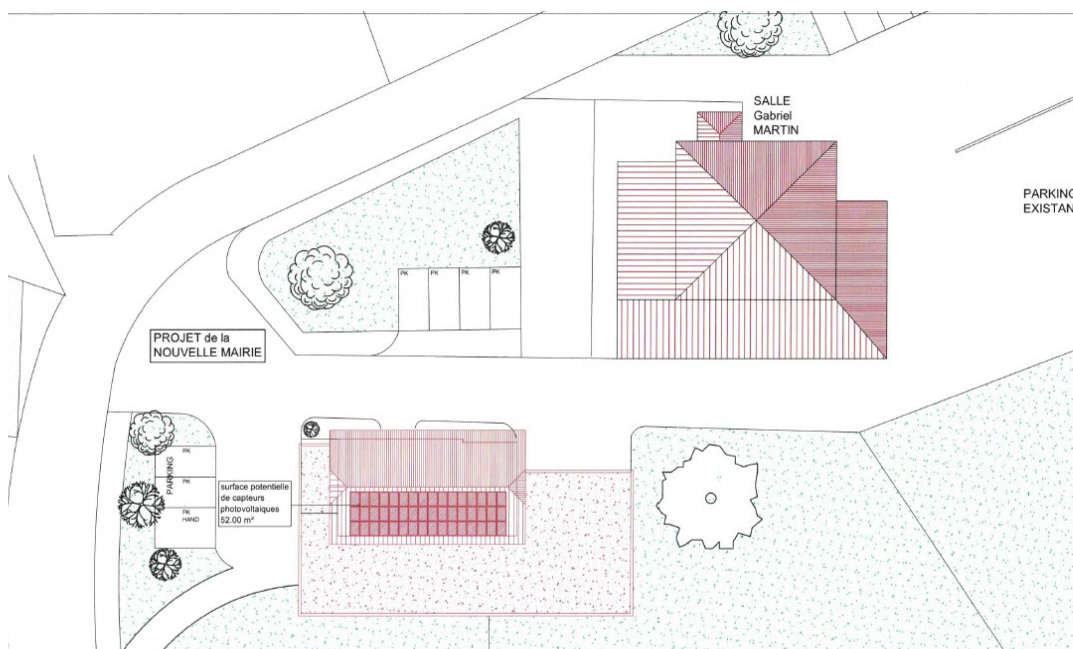


En réponse à ce cahier de charges et suite à l'appel d'offre, c'est l'**atelier d'architecture Jean-François PEPILLO** qui a été retenu. Le projet présenté par l'architecte est le suivant :

« Le projet de la « Nouvelle Mairie / salle associative » pour la commune de Plan s'intègre à un aménagement global à l'échelle de la commune. Le futur bâtiment s'associe aux bâtiments de services déjà existants à proximité : une salle polyvalente et une école. La conception de ce bâtiment prend en compte les exigences d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS).

L'implantation :

L'implantation du projet, en association avec la salle polyvalente, résulte de la prise en compte des accès existants ainsi que des surfaces de stationnement. L'accès à la nouvelle Mairie est orienté vers l'Ouest, côté village.

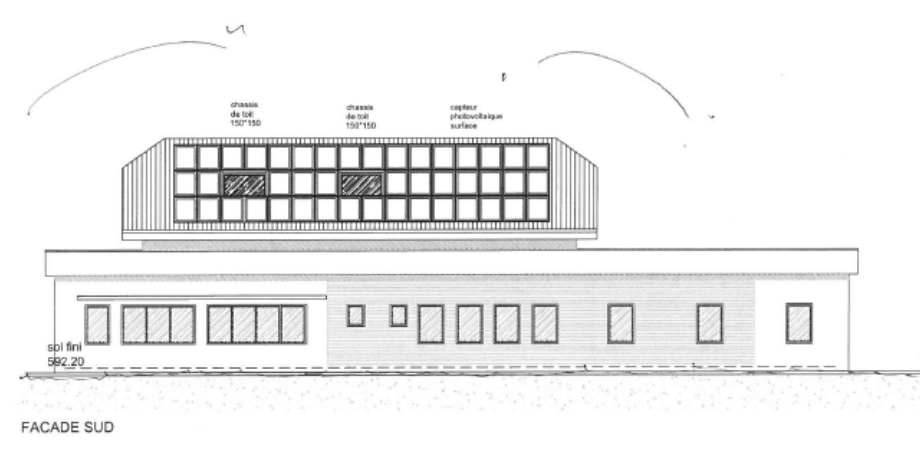
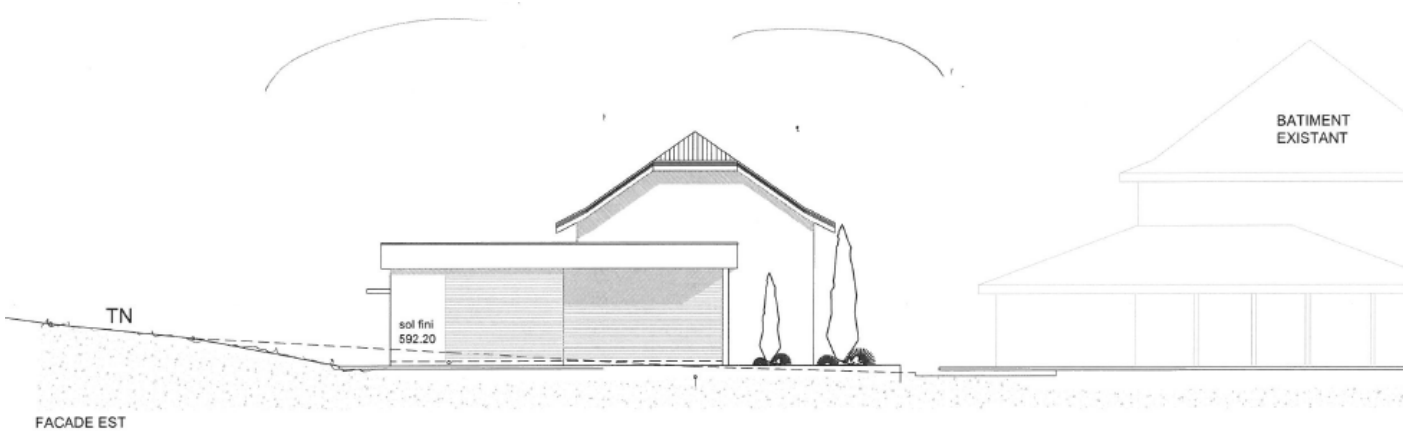
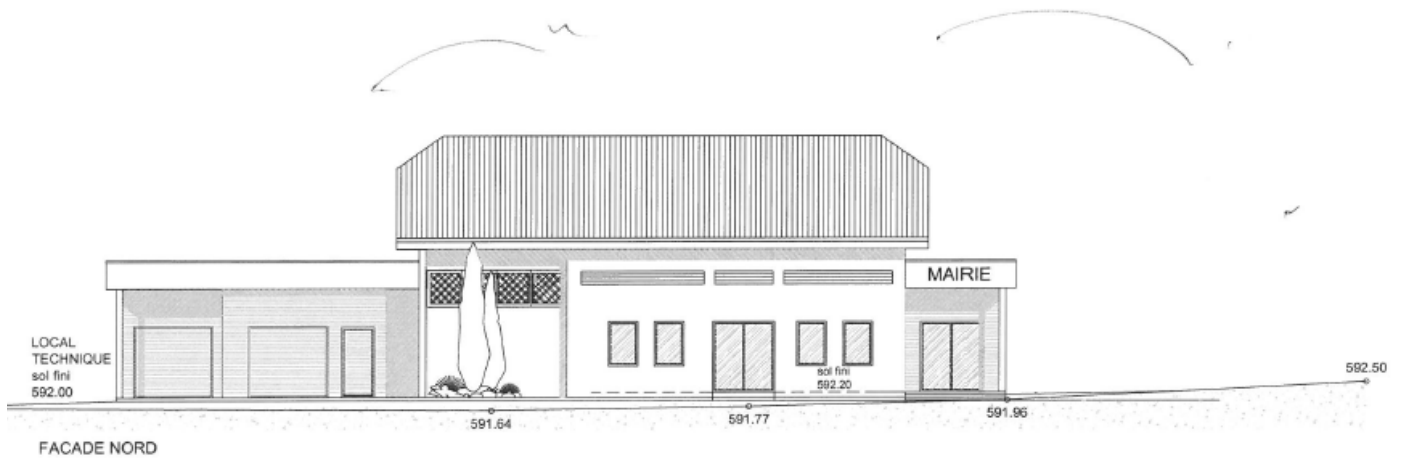
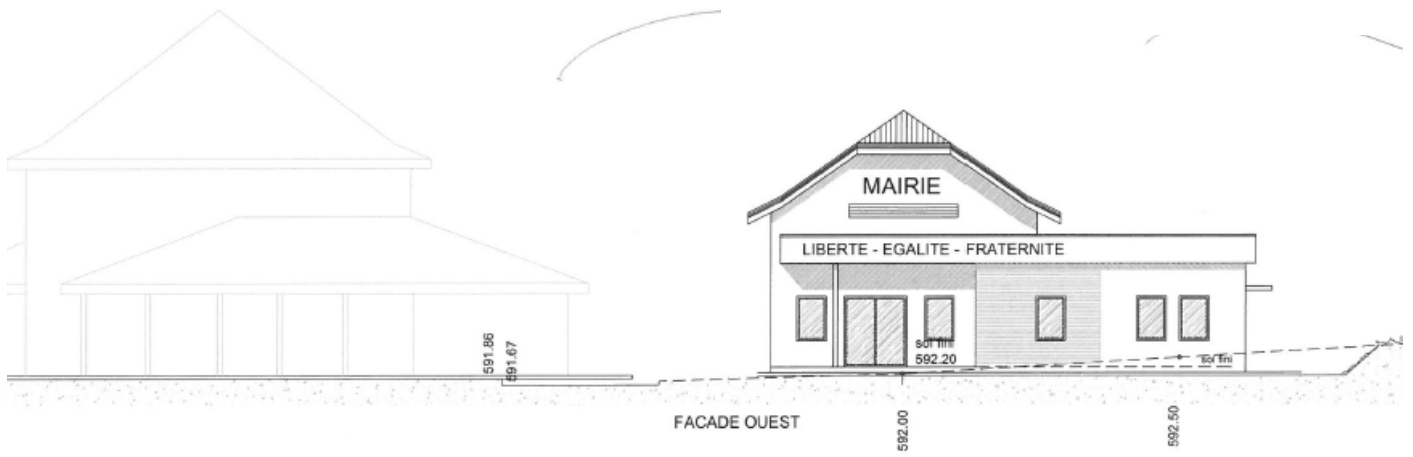


L'orientation :

Le futur bâtiment ouvre généreusement ses façades sur les orientations Sud et Ouest. Tous les bureaux sont orientés au Sud, bénéficiant ainsi des apports solaires (chaleur et lumière naturelle). Un brise-soleil assure une protection permanente contre le rayonnement solaire en fonction des saisons. La salle des mariages fait face à la salle polyvalente de façon à « fluidifier » le fonctionnement les deux bâtiments lors d'occasions particulières.

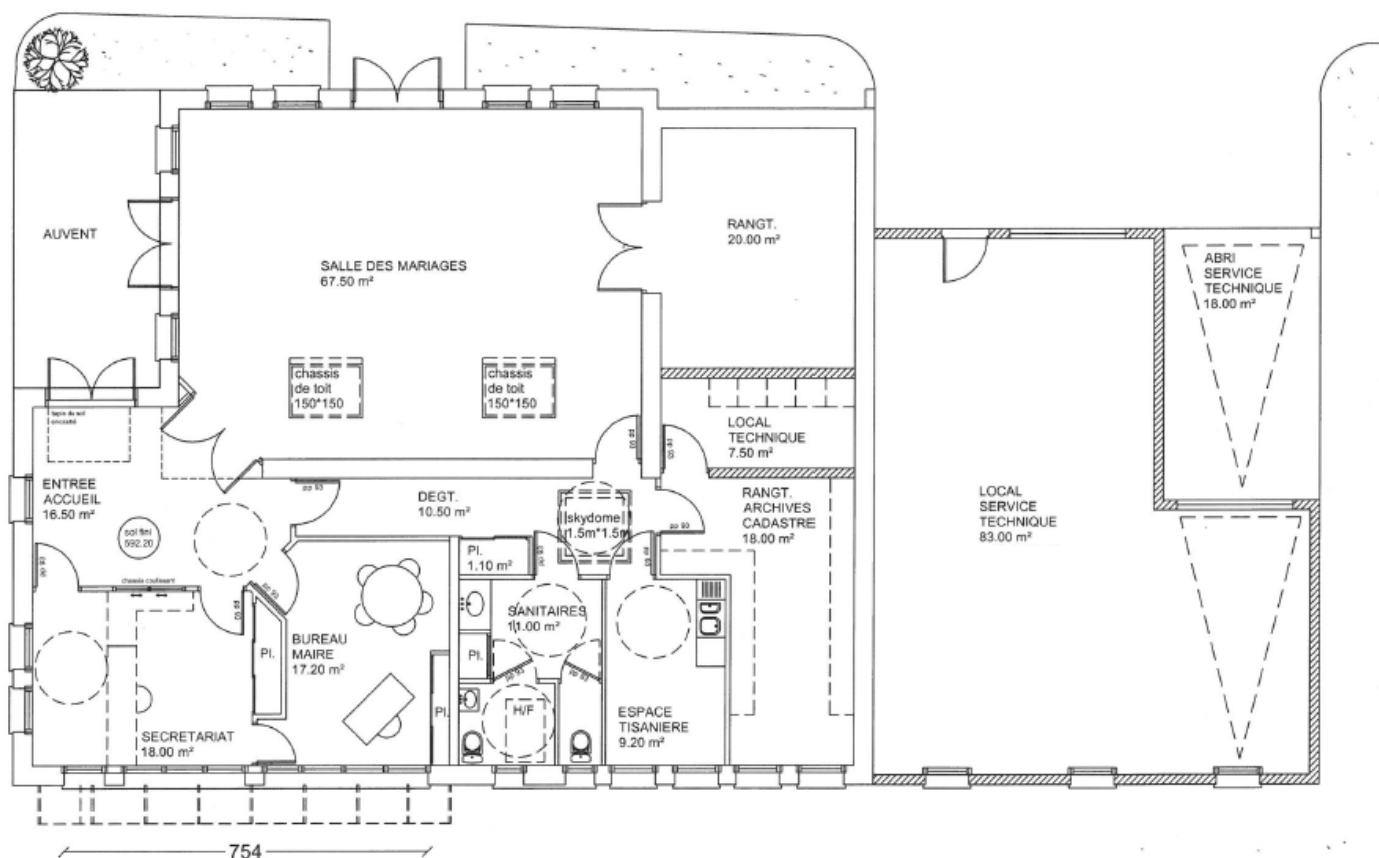
La volumétrie :

Le volume principal reprend les caractéristiques de la typologie locale des bâtiments : volume rectangulaire, relativement haut, couvert d'une toiture à deux pans avec des croupes (se rapprochant ainsi des toitures 4 pans). Un volume, dit secondaire, est abrité par un toit terrasse végétalisée. Ainsi, la visibilité du bâtiment « Mairie » est assurée dans son environnement avec ce jeu de traitement en volumes qui met en scène un vocabulaire architectural à la fois traditionnel et contemporain.



L'aménagement intérieur :

Pour un confort des usagers, les locaux utilisés en journée sont ouverts vers le Sud. Les locaux de service (local technique, archives) ne nécessitant pas d'ouverture, sont placés au centre du bâtiment. Un espace non chauffé jouxtant la mairie sur sa façade Est est destiné à abriter le local technique de la commune servant ainsi d'espace de travail, de lieu de stockage et de garage.



Les matériaux :

L'utilisation de matériaux dits « bio-sourcés » est privilégiée. L'enveloppe est constituée de murs en ossature bois avec isolant intérieur et extérieur à base de cellulose (fibre de bois). La charpente du volume principal est une charpente bois dite traditionnelle. La toiture terrasse est végétalisée. Aussi, afin de compenser une faible masse inertielle de l'enveloppe ossature-bois, des murs béton intérieurs sont mis en œuvre dans le bâtiment.

Un soin constant est apporté sur des points particuliers : le traitement des ponts thermiques, la mise en œuvre de la membrane d'étanchéité, la continuité des isolants...

Production d'électricité :

Des capteurs photovoltaïques (d'une surface d'environ 40 m²) sont intégrés à la toiture en pente versant Sud. »



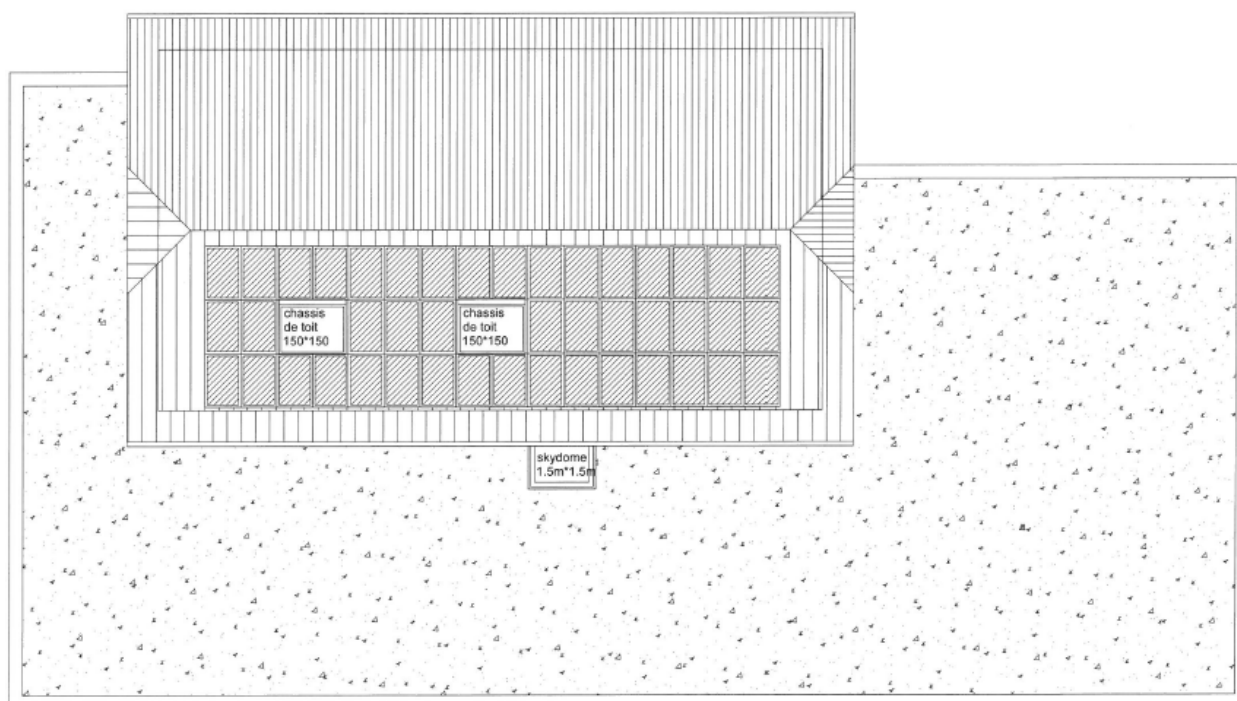
Les ouvertures :

Dès la phase conception, une volonté d'offrir des apports de lumière naturelle à l'ensemble des espaces de vie est recherchée.

Les menuiseries en bois (hormis les portes d'accès qui sont en aluminium pour des raisons de solidité) sont munies de double vitrage voire de triple vitrage pour les ouvertures placées sur la façade Nord.

Deux châssis de toit surplombant la salle des mariages sont implantés sur la toiture versant Sud afin d'apporter lumière et calories.

Un châssis (skydôme) placé sur la toiture végétalisée permet un apport de lumière naturelle dans un dégagement aveugle.



L'implantation de la future mairie / salle associative à l'entrée du village

III - DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les matériaux retenus :

- Murs extérieurs : ossature bois + isolant en fibre de bois (30 cm d'épaisseur)
- Toiture traditionnelle : tuiles + laine de bois (40 cm d'épaisseur)
- Toiture végétalisée : laine de bois (30 cm d'épaisseur) + laine de roche (10 cm d'épaisseur)
- Plancher bas : chape béton + isolant en polyuréthane (10 cm d'épaisseur) en sous face.
- Cloisons intérieures : plaques de plâtre et murs béton pour assurer une certaine inertie thermique au bâtiment
- Menuiseries : bois (aluminium pour les portes fenêtres) en double vitrage avec gaz argon ou en triple vitrage avec gaz argon pour les vitrages orienté au nord
- Crépis : crépis traditionnel associé à un bardage bois

Un soin tout particulier sera apporté à l'étanchéité à l'air et le doublage extérieur permettra de réduire les ponts thermiques qui sont la cause d'une déperdition énergétique non négligeable.

Le mode de chauffage

En lien avec l'ADEME et le bureau d'étude thermique, une véritable réflexion s'est portée sur le chauffage prenant en compte plusieurs points :

- Coût d'investissement
- Coût de fonctionnement
- Impact environnemental
- Maintenance
- Aides financières potentielles....

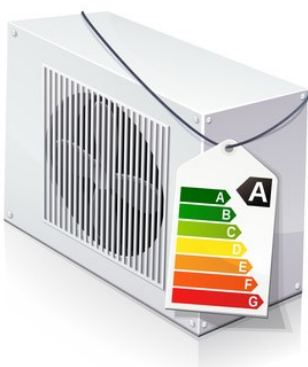


Après analyse de divers modes de chauffage (gaz, fuel, Pompe à Chaleur (PAC) sol/eau horizontale et verticale, chaudière à granulé bois...), c'est finalement la PAC air/eau qui a été retenue.

En effet, étant donné les faibles besoins énergétiques de ce futur bâtiment, la chaudière à granulé bois (solution initialement envisagée), n'a finalement pas été retenue pour 3 raisons :

- ♦ Elle ne fonctionnerait quasiment jamais à pleine puissance, d'où une baisse non négligeable du rendement.
- ♦ Cette solution impacterait la surface du local technique pour le stockage du granulé bois.
- ♦ Elle modifierait l'aspect du bâtiment (« cheminée » nécessaire).

Au final, la PAC air/eau apparait comme un excellent compromis des divers points abordés plus haut. La diffusion de chaleur dans le bâtiment se fera par poutres climatiques hormis dans les locaux à pollution spécifique (sanitaires, stockages, archives, rangement). Ces derniers seront traités par des radiateurs à eau, très basse température.

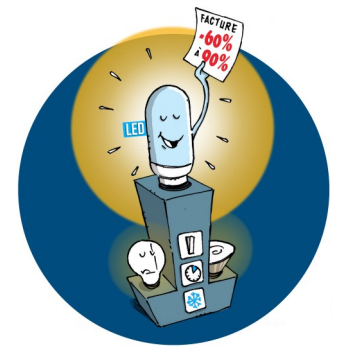


Les auxiliaires : ventilation, éclairage et Eau Chaude Sanitaire (ECS)

La ventilation mécanique sera du type double flux avec extraction dans les locaux à pollution spécifique et soufflage dans les locaux à occupation continue.

L'éclairage sera assuré par un éclairage de type LED couplé à des détecteurs de présence.

La production d'eau chaude collective sera assurée par un cumulus électrique.



La production d'électricité

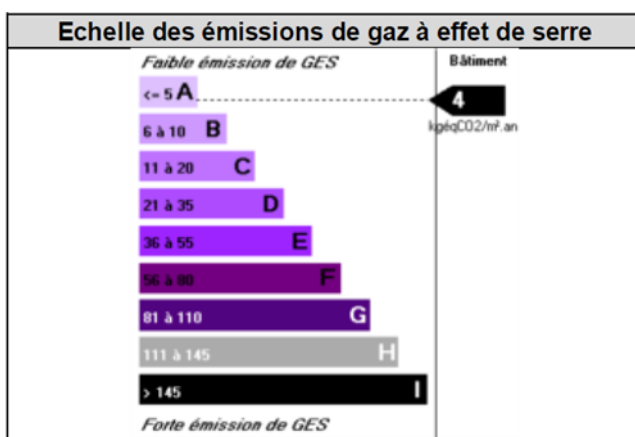
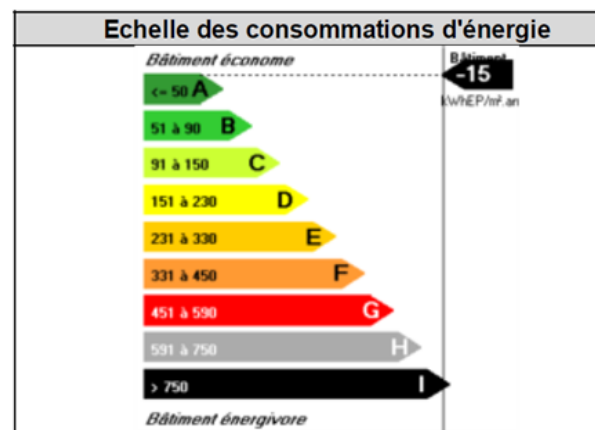
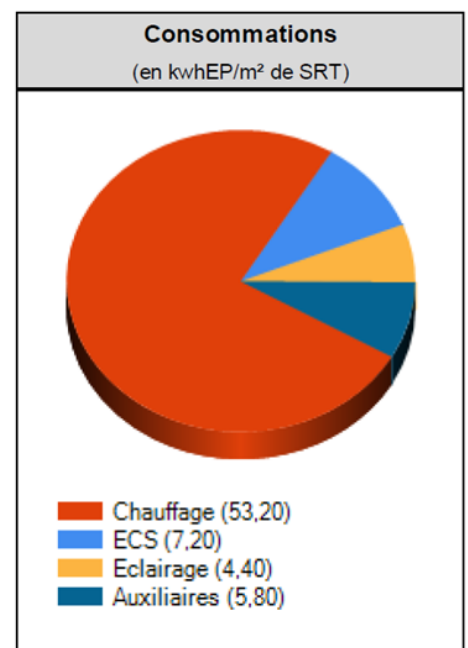
Le projet ayant vocation à être passif (= produire plus d'énergie qu'il n'en consomme), cela nécessite une production d'électricité renouvelable qui sera assurée par des panneaux photovoltaïques. A priori, la toiture devrait être couverte de 41 m² de panneaux polycristallins pour une puissance installée de 6 kWc.

IV - LES PREVISIONS DE CONSOMMATION

Plusieurs points sont à prendre en compte pour évaluer la consommation d'énergie globale du bâtiment, tels que le chauffage, le renouvellement de l'air intérieur, la production d'ECS, l'éclairage et la consommation électrique des auxiliaires (ordinateurs, photocopieur ...).

Les différentes simulations prévoient que le besoin en chauffage sera d'environ 70 kWh d'énergie primaire par m² ce qui le place comme un bâtiment très économe satisfaisant au label EFFINERGIE + et grâce à la production électrique des panneaux solaires, il pourra donc être considéré comme BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive).

En conclusion, l'usage réel du bâtiment modélisé avec la Simulation Thermique Dynamique permet de conclure que le projet de la mairie de Plan serait effectivement Positif au niveau du bilan énergétique avec une surproduction de l'ordre de 1 000 kWh_{EF} / an.



V - LA CERTIFICATION

Pourquoi engager des frais pour faire certifier cette construction et quel intérêt y a-t-il à s'engager dans cette démarche ?

Après une courte réflexion, l'ensemble du conseil municipal a décidé de s'orienter dans cette voie pour plusieurs raisons et parce que le gain apporté et sans commune mesure avec l'investissement (financier et temporel) que cela a nécessité.

- ♦ Tout d'abord, faire certifier un bâtiment apporte une réelle plus-value concernant le développement durable (qualité des travaux, prise en compte du confort des occupants, matériaux « biosourcés »...). En effet, avant d'être considéré comme un Bâtiment à Energie Positive (BEPos), ce dernier doit avant tout être passif (c'est-à-dire consommer très peu d'énergie) et donc satisfaire au label Effinergie.
- ♦ De plus, l'obtention du label EFFINERGIE / BEPOS ouvre droit aux prêts de la Banque Européenne d'Investissement c'est-à-dire des taux d'emprunts très bas, accessibles uniquement pour des constructions de bâtiments à énergie positive. Ces prêts « croissance verte » financés par l'Europe ont pour objectif de soutenir l'investissement des collectivités en faveur de la transition énergétique.
- ♦ Enfin, l'obtention de ce label a permis de solliciter des subventions de la part de la région en réponse à un appel à projet pour la construction de bâtiments de type BEPOS et de solliciter des fonds européens dont une enveloppe est dédiée à la transition énergétique pour le secteur public.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



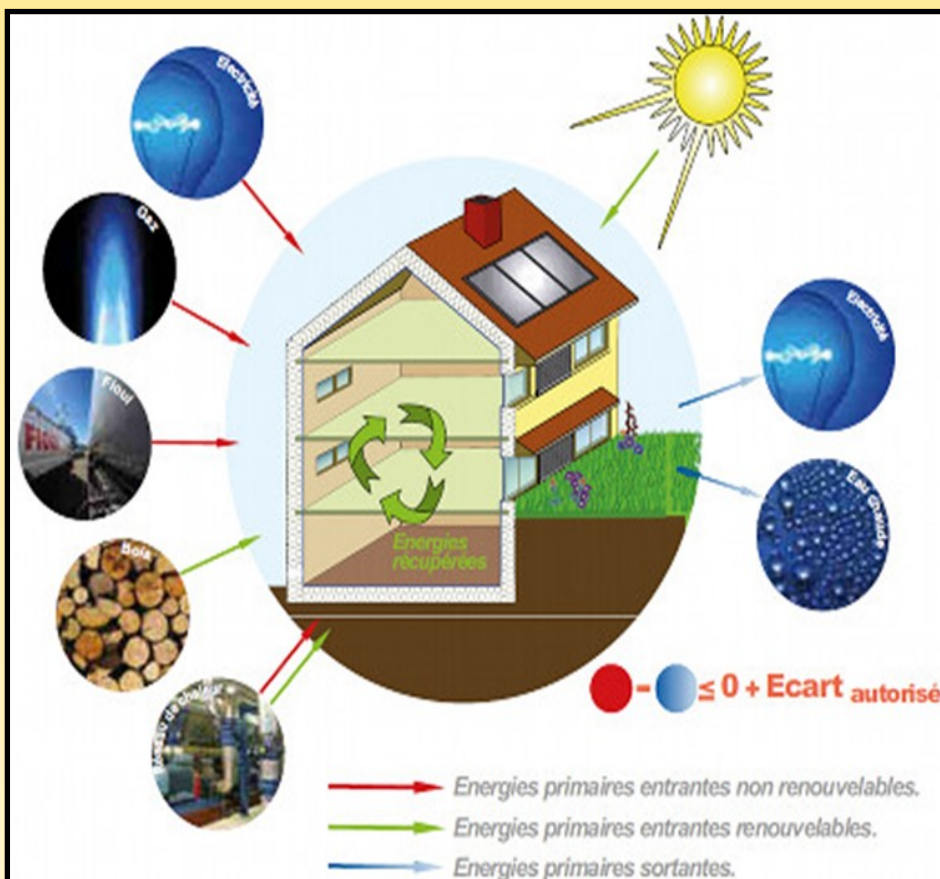
EXPLICATION DU LABEL BEPOS—EFFINERGIE 2013

L'objectif du label Bepos-effinergie 2013 est de préfigurer les engagements pris dans la loi Grenelle II pour 2020 en matière de bâtiments à énergie positive, qui sont exprimés comme suit :

'Toutes les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2020 présentent, sauf exception, une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces constructions ».

Par conséquent, pour obtenir le label Bepos-effinergie 2013, le projet doit au préalable être conforme à la Réglementation thermique 2012 et aux exigences du label effinergie + (consommation d'énergie très faible, matériaux écologiques...)

« Fin juin 2016, seuls 117 projets au niveau national ont déposé une demande de certification Bepos – Effinergie 2013 »



Ce label définit également une valeur de consommation d'énergie à ne pas dépasser pour les 5 usages de l'énergie, réglementés par le Code de la Construction et de l'Habitation (chauffage, eau chaude, ventilation, climatisation, éclairage et auxiliaires).

Sont également prises en compte les consommations d'énergie liées :

- aux usages mobiliers (consommation des ordinateurs par exemple),
- aux cycles de vie des matériaux et des équipements utilisés (énergie grise),
- aux déplacements des habitants.

En conclusion, même si s'engager dans une démarche de label BEPOS / EFFINERGIE 2013 est complexe au niveau administratif et nécessite de suivre des réglementations strictes au niveau construction, cela montre une réelle volonté de la part des collectivités d'adopter une démarche de développement durable (impact limité de la construction sur l'environnement, frais de fonctionnement réduits...).

VI - L'ECHEANCIER

Le phasage du projet pour l'année écoulée a été le suivant :

- ◆ Janvier à mars 2016 : Etudes d'avant-projet
- ◆ Mars 2016 : Dépôt du permis de construire
- ◆ Juillet 2016 : Obtention et validation du PC par les services de l'état
- ◆ Septembre 2016 : Réalisation de l'audit phase conception par CERTIVEA
- ◆ Octobre 2016 : Préparation et finalisation du dossier de consultation des entreprises suite aux remarques faites par le vérificateur mandaté par CERTIVEA
- ◆ Novembre 2016 : Dépôt aux affiches des dossiers de Consultation des entreprises
- ◆ Décembre 2016 : Ouverture des plis

Phasage prévisionnel pour 2017 :

		PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX											
2017		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M8	M9	M10	
	préparation de chantier MO												
lot 1	Terrassements- VRD	■											
lot 2	Gros-Ceuvre	■	■										
lot 3	Ossature bois charpente		■	■	■								
lot 4	Etanchéité				■	■							
lot 5	Menuiseries Exterieures					■	■						
lot 6	Menuiseries Interieures								■	■			
lot 7	Cloisons - Doublage - FP						■	■	■	■			
lot 8	Peinture - Revêtements muraux											■	
lot 9	Carrelage - Faïence - Chapes									■	■		
lot 10	Serrurerie										■		
lot 11	Façades								■	■	■		
lot 12	Electricité - CF	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	
lot 13	Chauf. Ventil. Plomb. Sanit.	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	
lot 14	Photovoltaïque								■	■			

VII - LE COUT PREVISIONNEL

Au moment de la publication de ce journal, nous ne sommes pas encore en mesure de donner les chiffres définitifs concernant ce projet puisque d'une part, le retour d'analyse d'offres aura lieu le 5 janvier 2017 et d'autre part, certaines demandes de subventions sont encore en cours de notification ou d'analyse.

Cependant, les montants prévisionnels de ce chantier devraient approcher les valeurs suivantes:

◆ Frais d'études techniques, conception, et certification	60 966 € HT
◆ Construction du bâtiment	449 832 € HT
◆ VRD	61 843 € HT
TOTAL	572 641 € HT

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

Dans le prochain numéro de PLAN info, seront détaillés la réalisation de ce projet et le montage financier complet.

LES MANIFESTATIONS

Les vœux du maire

C'est le samedi 16 janvier 2016 à 17 h 30 qu'a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux. Monsieur le Maire est tout d'abord revenu sur l'actualité nationale et internationale et a ensuite commenté les événements marquant la vie du village.

L'ensemble du personnel communal a également été remercié pour le travail de qualité effectué tout au long de l'année.

Monsieur le Maire a ensuite donné la parole à monsieur Yannick NEUDER, Vice-Président de la région Auvergne Rhône-Alpes et Président de la communauté de communes Bièvre Isère Communauté. Monsieur NEUDER a ainsi évoqué les liens de plus en plus étroits entre les communes et l'intercommunalité et donné sa vision stratégique des différentes fusions déjà opérées et éventuellement à venir.

La cérémonie s'est conclue autour d'un buffet où chacun a pu profiter de ce moment de convivialité pour dialoguer, faire la connaissance des nouveaux arrivants... et partager le verre de l'amitié.



Le repas des aînés

Le 10 avril 2016, les aînés de notre village se sont retrouvés à la Salle Gabriel MARTIN pour partager le traditionnel repas des anciens.

Un beau soleil, un bon repas avec Jean-Claude REY aux fourneaux, les conseillers municipaux, les membres du CCAS et de PLAN ACTION SOCIALE au service, Jean-Pierre à la guitare : les meilleures conditions étaient réunies pour que cette journée soit chaleureuse et reste un sympathique souvenir... jusqu'à la prochaine fois !!!

Merci au Père RIVOLLET toujours fidèle à ce rendez-vous annuel.

Merci à chacun pour sa présence, sa participation et sa bonne humeur.





Rencontres inter-âges

Comme chaque année, PLAN Action Sociale a repris ses réunions du mardi après-midi tous les quinze jours à la salle Gabriel Martin.

Cette année nos occupations courantes (scrabble, rummikub, belote, etc.) se sont enrichies d'autres activités : Déco pour le repas des anciens, les membres ont préparé des gâteaux qui se sont vendus lors de la soirée spectacle, un repas d'au revoir à Julie du Camp de César avant qu'elle n'arrête son activité.

De plus, ce 4^{ème} trimestre, les enfants de l'école nous ont rejoints pour un atelier tricot dans le cadre des activités périscolaires. L'apprentissage a été efficace... Les écharpes ont fait plus d'un mètre à Noël !!!

Et donc, certains après-midis, nous nous retrouvons à plus de 30 participants de 10 à 90 ans.

L'an prochain ? Nous avons d'autres idées et tous ceux qui sont disponibles sont invités à nous rejoindre, un mardi sur deux quel que soit leur âge, même pour quelques instants.

(PLAN action sociale)

Loto

C'est le dimanche 20 mars 2016 par une belle journée ensoleillée qu'à eu lieu à PLAN, le traditionnel loto organisé par le Sou des écoles. Près de 200 personnes se sont réunies à la salle des fêtes G. MARTIN pour participer à cet évènement. Durant l'après-midi, 6 parties avec des thèmes différents ont été disputées. De très nombreux lots ont été distribués grâce notamment aux généreux donateurs sollicités par le SOU. Cette année, par exemple, le premier lot de la super partie était constitué de 2 entrées au Puy du Fou, de 2 repas gastronomiques à l'auberge de Saint Pierre de Bressieux et d'un panier garni de produits du terroir. Les perdants de la super partie ont pu se consoler avec des Smartphones, des bons d'achats dans diverses enseignes, des paniers garnis, des entrées dans des parcs d'attraction et de nombreux autres lots... Tous les participants ont également



pu se rafraichir et se restaurer grâce aux délicieuses préparations confectionnées par les parents. L'ensemble des bénéfices de cette manifestation servira exclusivement à financer les projets destinés aux enfants du RPI.

A vos agendas ! Nous serons heureux de vous retrouver pour l'édition 2017 qui se déroulera le 19 mars !

(SOU des écoles SAINTFORPLAN)

Spectacle chant et théâtre

Le samedi 29 octobre, une centaine de spectateurs se sont réunis autour de Laurie Bonnardel et Bastien Kaluzny pour une première partie musicale très swing.

« Une prestation de grande qualité très appréciée par le public »



Ensuite, Monika Regattieri et Catherine Faure Malan, nous ont raconté l'histoire d'une humble famille nombreuse voironnaise (8 filles et 1 garçon), dans les années 50 : Princesse 007.

Un spectacle plein d'humour et d'émotion



Le public a beaucoup apprécié cette soirée à la fois intimiste et drôle mais surtout d'un très bon niveau artistique. Merci à tous ceux et celles qui nous ont aidés.

(PLAN action sociale)

Journée du patrimoine

Les 17 et 18 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine, La gentilhommière a une nouvelle fois ouvert ses portes. La visite commentée par Madame Huguette PATAY et l'exposition de blasons confectionnés et commentés par Monsieur Gilbert MALLEIN ont grandement été appréciées par les visiteurs qui se sont succédés durant ce week-end.



Illumination du 8 décembre

Une nouvelle fois, le comité des fêtes et des sports de PLAN a été très heureux d'offrir un goûter aux enfants du village à l'occasion des illuminations du 8 décembre.

Les enfants ont aussi eu l'occasion d'exercer quelques activités manuelles pour décorer la salle des fêtes et l'entrée du village.

Merci également aux membres de PLAN action sociale pour leur coup de main sur l'organisation de la journée et leur disponibilité auprès des enfants.

(Comité des fêtes et des sports de PLAN)



Focus sur... la randonnée du camp de César



Chacun a ainsi pu randonner sur les chemins et sentiers autour du village et profiter des nombreux points de vue sur la plaine de la Bièvre, le massif du Vercors, le massif de la Chartreuse...

« Près de 170 personnes se sont élancées sur les trois parcours proposés lors de cette 4^o édition »

Pour la 4^o année consécutive, le comité des fêtes et des sports de PLAN a organisé la désormais traditionnelle randonnée du Camp de César.

Comme pour les éditions précédentes, la même formule a été reconduite et la marche s'est déroulée le premier dimanche de juin.

Cette année, ce sont 170 personnes qui se sont élancées à l'assaut des 3 parcours proposés dont la difficulté était croissante en terme de longueur et de dénivelé.



Quel que soit le parcours effectué, les randonneurs ont profité d'un repas froid à l'arrivée pour finaliser la journée.

Merci à tous les participants qui ont contribué à rendre cette journée conviviale et à leur mobilisation pour amener des amis, de la famille, des connaissances...

Rendez-vous l'année prochaine pour la 5^{ème} édition !

(Comité des fêtes et des sports de PLAN)



Habitat : Je rénove mon logement avec Bièvre Isère

Bieèvre Isère Communauté souhaite renforcer son action pour l'amélioration des logements en soutenant :

- ◆ les travaux facilitant le maintien à domicile des personnes âgées ou à faible mobilité
- ◆ la réhabilitation de logements en mauvais état pour leur mise en location.



Cette étude a démontré que de nombreux propriétaires âgés et souvent à ressources modestes vivent dans des logements ne répondant plus à leurs besoins. Ces personnes peuvent difficilement entreprendre seuls les travaux nécessaires qui leur permettraient de rester vivre en confort et en sécurité chez eux. Le diagnostic a également mis en avant l'existence de nombreux logements et locaux vides/vacants/ inoccupés, souvent très dégradés, qui pourraient répondre à des besoins s'ils étaient réhabilités et mis en location. A partir de ces constats, et afin de répondre à ces nouveaux enjeux, Bièvre Isère lance son Programme « Je rénove mon logement avec Bièvre Isère ».

Ce dispositif, qui vise à soutenir les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement, se traduit par deux volets :

- La mise à disposition par Bièvre Isère d'une équipe de spécialistes, le PACT de l'Isère, pour accompagner gratuitement les propriétaires dans le montage de leur projet sur les aspects techniques (étude, visite du logement, préconisation de travaux...), financier (recherches de subventions et simulations financières) ou administratif (aide au montage des dossiers de subventions) ;
- L'aide financière de Bièvre Isère sur certains projets de travaux de propriétaires bailleurs, en complément de l'aide des autres partenaires publics.

Objectifs de cette opération sur 3 ans :

- 45 propriétaires occupants accompagnés dans leur projet
- 33 propriétaires bailleurs accompagnés et aidés financièrement dans leurs travaux

Budget de cette opération :

- Coût d'animation du dispositif : 226 000 € sur 3 ans, dont 126 000 € pris en charge par Bièvre Isère (complétés par l'ANAH)
- Montant des aides aux travaux : 1 420 000 € d'aides sur 3 ans, dont 105 000 € apportés par Bièvre Isère (en complément de l'ANAH).

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, appeler ce numéro vert : **0 800 741 278**
La démarche est gratuite et n'engage à rien, elle permet au contraire de vérifier l'éligibilité au programme.

Contact service :

David Bertrand au 04 74 20 88 70

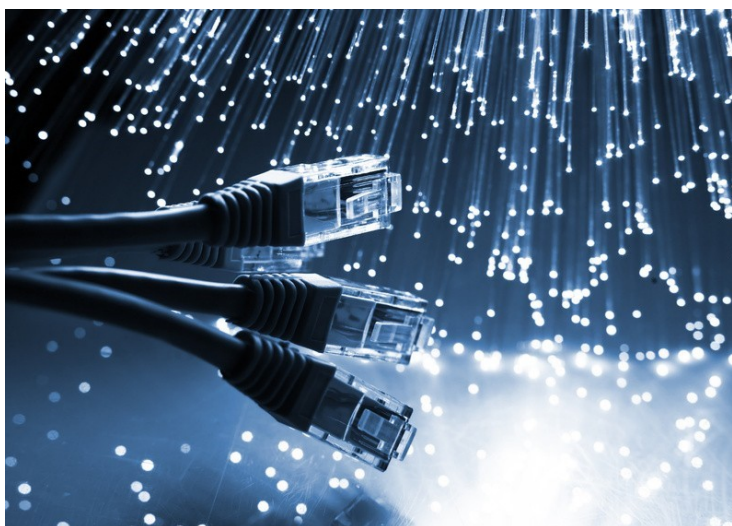
Contact élue :

Anne Berenguier-Darrigol, vice-présidente chargée de l'Habitat et du Logement.

Le développement des accès à internet est un enjeu majeur de société, de croissance et de compétitivité. La couverture numérique du territoire qui consiste à déployer un réseau de fibre optique pour permettre l'accès de tous, particuliers et entreprises, au très haut débit (THD) s'inscrit comme priorité dans l'aménagement du territoire.

Depuis 2011, le Conseil Départemental a donc décidé de mettre en œuvre d'un réseau d'initiative publique pour la couverture THD de l'Isère dans son ensemble, en complément des réseaux optiques des opérateurs privés situés dans les zones conventionnées, et adopté un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Les objectifs sont notamment d'accéder à des débits plus fiables et plus performants dès 2015, de disposer d'un accès à internet à bon débit en tout point du territoire dès 2022, pour au final couvrir le plus grand nombre de foyers, bâtiments publics et entreprise de l'Isère en THD par raccordement à la fibre optique en 2027.



Ainsi, des études préalables aux travaux nécessaires sur notre territoire ont débuté et la mise en œuvre opérationnelle pour permettre le maillage de Bièvre Isère a démarré au second semestre 2016.

L'ensemble des communes a déjà été interpellé afin de répertorier les sites et bâtiments (publics ou autres) à inscrire pour leurs raccordements sur ce nouveau réseau, ainsi que pour dresser l'inventaire des entreprises (hors zones d'activités) ayant besoin du THD.

Par ailleurs, pour permettre le déploiement de ce service et assurer son maillage, il convient d'installer sur 7 de nos communes des NRO (Noeud de Raccordement Optique) sur des parcelles (publiques ou privées) à proximité du tracé.

Les communes concernées sont :

- La Côte Saint-André
- Marcilloles
- Penol
- Roybon
- Saint-Étienne de Saint-Geoirs
- Saint-Hilaire de la Côte
- Saint-Siméon de Bressieux



Contact service :

Déborah Capalbo au 04 76 93 96 60.

Contact élu :

Christophe Barge,
vice-président chargé de l'aménagement numérique du territoire.

Accueil de loisirs : des démarches facilitées

Bière Isère Communauté a étendu son réseau d'inscriptions en ligne pour les accueils de loisirs 3-17 ans et le rend accessible à l'ensemble des habitants du territoire.

La démarche est simple : il suffit de se rendre sur bievre-isere.com, mini-site « inscription loisirs 3-17 ans » et d'aller dans l'onglet « inscription en ligne » où un lien dirige vers le portail famille. Pour se connecter, les familles doivent utiliser un code de connexion, fourni par le pôle famille de Bièvre Isère Communauté.

Les familles n'ayant pas reçu de code, peuvent contacter le guichet unique au 04 74 20 88 71.

Le mini-site « inscription loisirs 3-17 ans » est un véritable outil d'informations avec tous les éléments nécessaires aux parents : documents d'inscriptions, programmes, tarifs, règles de fonctionnement...

Prévention et proximité

Le service d'animation de prévention de Bièvre Isère Communauté propose une permanence de proximité à la demande sur votre commune, tous les mercredis, de 16h à 18h. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et à leur famille.

Elle a pour objectif de leur permettre de rencontrer un animateur de prévention qui les guidera sur les différentes questions éducatives, sociales et professionnelles.

Contacts :

Guillaume : 07 86 51 66 90

Charline : 06 30 23 36 89.



Déchetteries

Le territoire de Bièvre Isère Communauté compte désormais six déchetteries, accessibles aux habitants des 55 communes.

Renseignements au 04 74 20 86 73 (pôle environnement).

Horaires d'ouverture :

La Côte Saint-André :

lundi de 14h à 18h ; du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; mercredi et samedi de 9h à 18h

Nantoin :

lundi et jeudi de 9h à 12h ; mardi de 14h à 18h ; samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Roybon :

lundi et mercredi de 14h à 17h ; vendredi de 10 h à 12h ; samedi de 13h30 à 16h30

Saint-Etienne de St-Geoirs :

lundi et jeudi de 8h à 12h ; mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Saint-Jean de Bournay :

lundi de 14h à 16h ; du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h ; samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Viriville :

mardi et jeudi de 10h à 12h ; mercredi et samedi de 8h à 12h ; vendredi de 13h30 à 17h30.



La Mission Locale Jeunes de la Bièvre

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes sortis du système scolaire ?

La Mission Locale peut vous accompagner dans votre entrée dans la vie professionnelle.

- **Un accueil, une écoute et un suivi personnalisé**

Dans le cadre d'entretiens individuels ou d'ateliers, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre projet d'autonomie. Les conseillers de la Mission Locale vont vous aider à faire le point sur votre situation personnelle.

- **Une aide à l'orientation et au choix professionnel**

Vous pourrez faire le point sur vos acquis scolaires et professionnels. Votre conseiller pourra vous aider à découvrir les différents secteurs professionnels et les métiers et vous pourrez construire avec lui votre projet professionnel

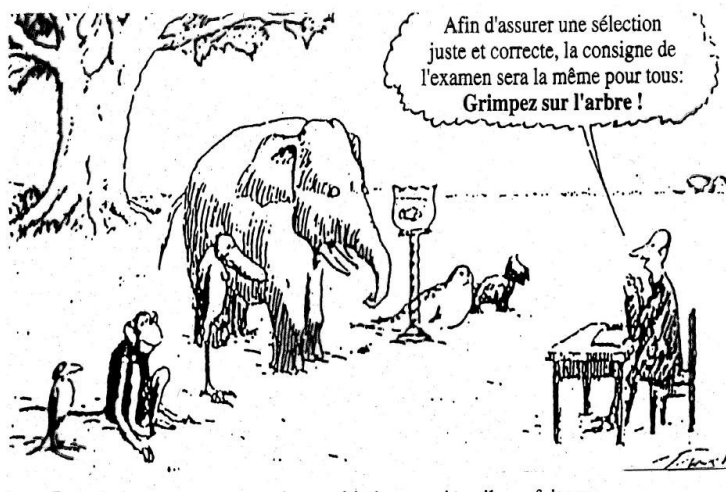
- **Un accompagnement dans vos projets de formation**

Dans le cadre de votre accompagnement, vous pourrez rechercher une formation adaptée aux besoins de votre projet et de votre situation : remise à niveau, formations qualifiantes, adaptation à un emploi, création d'activité...

- **Un soutien à la recherche d'emploi**

Grâce aux services proposés par la Mission Locale vous pourrez maîtriser les techniques de recherche d'emploi, être mis en relation avec des employeurs, avoir des conseils sur les mesures et les contrats, bénéficier d'un suivi en entreprise.

Dans le cadre de votre insertion professionnelle, votre conseiller pourra également aborder avec vous des thématiques de la vie quotidienne comme le logement, la santé, la mobilité, vos droits.



« Venez en parler avec votre conseiller en prenant rendez-vous à l'accueil de la Mission Locale au 04 74 79 18 18 »

En parallèle, la Mission Locale peut aider les associations et les entreprises locales pour leur recrutement. Qu'il s'agisse de l'embauche d'un jeune en contrat d'avenir dans le secteur marchand ou non marchand ou de la recherche d'un apprenti, la Mission Locale peut vous proposer des candidats, les accompagner tout au long du contrat, vous apporter les éléments d'information dont vous avez besoin...

Vous êtes un employeur et vous souhaitez avoir plus de renseignements sur la Mission Locale de la Bièvre ? Contactez-nous au 04 74 79 18 18

Le paiement en ligne

Pourquoi continuer à payer des timbres ou à vous déplacer à la trésorerie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs alors qu'il est possible de régler certaines factures directement sur internet ?

Le paiement en ligne concerne les factures de :

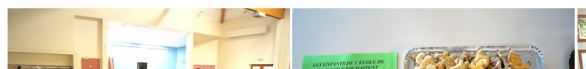
- Garderie
- Cantine
- Loyer appartenant à la commune
- Facture d'eau et assainissement

Se connecter sur le site tipi-budget.gouv.fr ou sur mairie-plan.fr et cliquer sur paiement en ligne



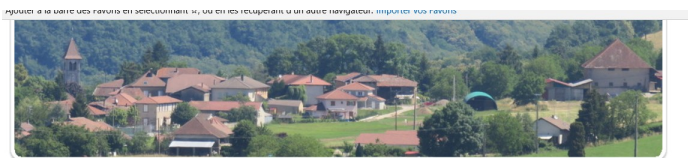
Actualités communales :

Décembre :
- 6 : Rencontre inter-âges avec la participation des élèves de l'école de PLAN



Lorsque la page ci-contre apparaît cliquer sur :

Paiement en ligne



« fini la dépense inutile de timbres ou les déplacements à la trésorerie »



Pour réaliser le paiement en ligne (eau, garderie scolaire, cantine scolaire), cliquez sur le **collectivité :**
4221 (cantine, garderie, loyer)
4221 (eau)
Accès au paiement en ligne
Renseignez-vous à la trésorerie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs dotée d'un TPE. Les redevables peuvent se présenter au guichet de la trésorerie.

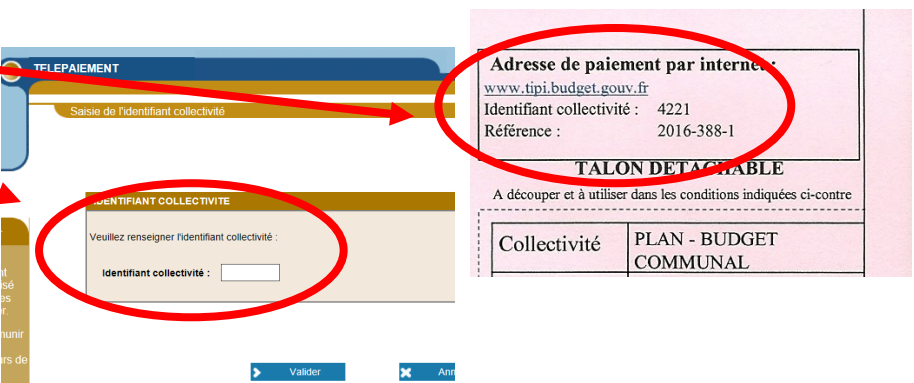
Vous arrivez ensuite directement sur la page tipi-budget.gouv.fr.

Cliquer sur :

ACCEDER AU PAIEMENT



Renter ensuite l'identifiant de la collectivité qui est inscrit sur la facture reçue



Adresse de paiement par internet :
www.tipi-budget.gouv.fr
 Identifiant collectivité : 4221
 Référence : 2016-388-1

TALON DETACHABLE
 A découper et à utiliser dans les conditions indiquées ci-contre

Collectivité	PLAN - BUDGET COMMUNAL
--------------	------------------------

Rentrer la référence notée à coté de l'identifiant sur la facture à acquitter

Saisir ensuite votre adresse mail.

TELEPAIEMENT

Saisie de la référence de la dette

important

Saisir la référence telle qu'elle apparaît sur votre avis des sommes à payer en respectant son format.

REPERM...
veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité : 004221

Référence : [] - [] - []

Poursuivre le paiement

Valider Annuler

Sélectionner le type de carte bleu dont vous disposez

Rentrer ensuite les informations spécifiques à votre carte lorsqu'on vous les demande.

Remarque : le site du ministère est bien évidemment sécurisé !

TELEPAIEMENT

Collectivité : CCBI

Choix type de carte

DETTE A PAYER

Collectivité : CCBI

Référence de la dette : 2016-EA-00-0000000053540

Montant : 176,13 €

Adresse électronique :

Choix du type de carte : VISA MasterCard AmEx

Votre demande de paiement a été enregistrée avec succès.

Vous recevrez votre confirmation de paiement qui récapitule le montant de votre « transaction » et vous indique que le paiement est terminé

Détails du paiement

Collectivité : CCBI

Comptable : TRES. SAINT-ETIENNE-DE-SAINTE-ETIENNE

Référence de la dette : 2016EA0000000053540

Adresse électronique :

CARTE BANCAIRE VADS : 176,13 EUR

Date / Heure : 26-12-2016 / 10:37:06 (GMT+1)

Numéro de contrat : 2356664 001

Numéro d'autorisation : 604454

N° Transaction CB : 26000

Numéro de carte : XXXXXXXXXXXX3123

RETOUR SITE

TICKET

Verified by MasterCard



« 10 clics et une minute montre en main suffisent à régler une facture »

ETAT CIVIL

Décès :

Monsieur CHAVANCY Jean décédé le 20/01/2016

Madame ORCEL Jeanne née **MENUUEL** décédée le 03/12/2016

Madame GENEVEY-METAT Alice née **MICHEL-GORDAZ** décédée le 25/12/2016



Mariage :

MICHEL-GORDAZ François et

TOMA Christine le 01/10/2016



MAIRIE

375 rue Jean Bernard
38 590 - PLAN

Lundi : 9h -11 h
Mercredi : 8h30 -11h30
Vendredi : 8h30 -12 h

Tel : 04 76 65 59 31
Fax : 04 76 93 37 40
Mel : plan.38590@wanadoo.fr
Web : www.mairie-plan.fr

LE SITE INTERNET, toujours plus utilisé

Deux ans après son lancement, le site Internet de la commune semble définitivement adopté puisque cette année, ce sont 2000 visiteurs qui s'y sont rendus pour visiter 6 800 pages.

Retrouvez l'intégralité de cette publication en version numérique (ainsi que les anciens numéros) à l'adresse :

<https://www.mairie-plan.fr/mairie/publications/>



**L'ensemble du
conseil municipal
vous souhaite une
très belle année
2017**

Vœux du maire :

La cérémonie des vœux aura lieu le
samedi 14 janvier 2017 à 17 h 30
à la salle des fêtes
Gabriel Martin.